

Conseil Citoyen CITE

Compte rendu du 12 Septembre 2017



Présents : membres CC Cité : Mmes Turlonias, Ouzounian, Flautre, De Zarate, Mrs Hurtado, Lenhardt, Flores, Sablayrolles

Représentants municipalité : Mmes Olivas-Guisset, Khadri,

Absents : Mmes Jaquin, Caizergues, Humbert- Mrs Vincent ,Verhaegue,

Ordre du jour :

- Les réponses aux questions posées à ,la Police municipale lors de la réunion du 6 Juin dernier.
- Point sur les travaux des commissions inter conseils citoyens (présentation Mme Khadri)
- Point sur l'état de nos doléances (document joint en annexe)

1. Les réponses aux questions posées à ,la Police municipale lors de la réunion du 6 Juin dernier :

- Interdiction aux caravanes et camping-cars de stationner sur les quais de Lorraine, d'Alsace.
- Les véhicules « Électrique » bénéficient d'un stationnement gratuit, ce qui n'est pas le cas pour les véhicules hybrides.
- Déjections canines : 180 appels à la Police municipale, qui a conduit 62 chiens au chenil et verbalisé à 3 reprises.

2. Point sur les travaux des commissions inter conseils citoyens :

- Déplacements doux : Mise en place dans les quartiers prioritaires de pistes cyclables. Le cabinet Indigo et M. Samuel Martinez sont en charge du dossier.



Réponse Ville de Narbonne : Services Techniques M .Samuel MARTINEZ -responsable voirie.

Une nouvelle rencontre avec les CC et associations sera programmée avant la fin de l'année pour évoquer ensemble les projets mais aussi l'itinéraire le long de la Robine qui constitue la seconde phase de l'étude.

Demande faite à la Mairie de bien vouloir arroser les plantes dans les bacs place de Verdun.



3 Présentation par Mme Oliva Guisset des projets de la Ville en ce qui concerne l'habitat :



Réponse Ville de Narbonne : Intervention Mme OLIVAS-GUISSET -
Adjointe au Maire et Référente du conseil citoyen de Cité

Présentation et intérêt de la création du site patrimonial remarquable à NARBONNE (ex ancien secteur sauvegardé) avec :

- **La présence de l'ABF sur les projets, d'un bureau d'étude dont la fonction est de créer des fiches d'immeuble avec des orientations sensibles (secteur prioritaire d'aménagement)**
- **Défiscalisation avec la loi Malraux (réhabilitation de l'ancienne sous-préfecture).**
- **OPAH-RU avec des aides financières (GN et ANAH pour l'adaptation et sécuriser les biens, pour les propriétaires bailleurs ou les copropriétés dégradées / GN et Ville de NARBONNE Plan façade/ l'habitat indigne avec une obligation de faire (48 signalements)**

De manière plus générale, le maire dispose d'un pouvoir de police générale, d'un pouvoir de police spéciale des édifices menaçant ruine : les procédures de péril ordinaire et imminent. Il existe également la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste (article 2243-1 CGC) et la procédure de bien sans maître (article L1123-1 CGCT)

Rappel de la loi Malraux, des diverses subventions applicables à l'habitat afin d'inciter les propriétaires, les bailleurs à effectuer des travaux à l'intérieur ou sur les façades des bâtiments...



4 Point sur l'état de nos doléances (Document joint en annexe)

- Demande de rajouter près du jardin du Moulin du Gua, à côté du container dépôt de verre, un container objets recyclables et une poubelle déchets ménagers, car l'endroit sert de dépôt d'ordure. Demande de Mme Carayon Michele
- Demande de mise en place de panneaux interdisant de consommer les poissons pêchés dans la Robine (arrêté préfectoral de 2011)

5 Les réponses aux questions posées à la Police municipale lors de la réunion du 6 Juin dernier :

- Interdiction aux caravanes et camping-cars de stationner sur les quais de Lorraine, d'Alsace. Le stationnement des campings-cars est autorisé sur les boulevards.

Rue Marcerro et Gabriel Pelouze



Réponse Ville de Narbonne : Via Mme Shiraz BENACHOUR Gestion Urbaine de Proximité -chargée de mission (GUSP)

Aucun risque de péril concernant les bâtiments cités. Concernant le 16 rue Marcerro les services de la Ville (Hygiène + PM) sont informés et suivent le dossier. Un deuxième

Courrier de relance au propriétaire doit être envoyé pour la mise en conformité.

Concernant les nuisances dans la rue les services de la PM rappellent l'importance de signaler sur le moment les nuisances à la PM ou bien à la PN.

Exposé sur « la lumière Bleue »

La Mutualité Française a pu joindre ses partenaires. Parmi les dates proposées, une opticienne sera disponible pour une intervention/sensibilisation le 7 novembre 2017. Elle doit impérativement partir à 19h. Notre prochaine réunion du 7 Novembre se tiendra donc EXCEPTIONNELLEMENT à partir de 18H.



Fin de la réunion à 20h40

**Prochaine réunion : mardi 3 Octobre 2017 à 18H30
Salle Polyvalente du CCAS - Rue benjamin CREMIEUX**

Ordre du jour :